



Assemblée générale

Distr. générale
10 juin 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 124 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M^{me} Denisa **Hutánová** (Slovaquie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola » et d'en renvoyer l'examen à la Cinquième Commission.

II. Considération du projet de décision A/C.5/59/L.68

2. À sa 57^e séance, le 8 juin 2005, la Commission a été saisie d'un projet de décision intitulé « Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola » (A/C.5/59/L.68), présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant de Singapour.

3. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/59/L.68 sans le mettre aux voix (voir par. 4).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :



Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

L'Assemblée générale :

a) Décide que des renseignements à jour sur la situation financière de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola devront figurer dans le rapport sur la situation courante des missions de maintien de la paix terminées dont elle sera saisie à sa soixantième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies »;

b) Décide également de radier de son ordre du jour le point intitulé « Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola ».
